

DEVOIR D' ELEVE SR LE TEXTE (aucune modification n'a été apporter au texte d'élève).

Ce texte sur la conscience de Sartre est extrait de la première partie de l'*Imaginaire* s'intitulant « le certain ». Sartre parle ici du thème de la conscience plusieurs particulièrement en tant que perception et en train d'imaginer.

Sartre se demande dans ce texte comment peut-on concevoir un objet sachant qu'il n'est pas en nous, dans notre conscience. Il traite donc l'interrogation qui est : comment peut-on envisager un objet, le percevoir alors qu'il est extérieur à la conscience ?

Nous verrons par cela la thèse de l'auteur de la ligne une et deux. Nous étudierons ensuite le raisonnement de l'auteur à travers l'exemple de la chaise de la ligne trois à onze par arriver enfin à la solution de l'auteur des lignes onze à douze.

Dans sa première phrase : « Quand je perçois une chaise il serait absurde de dire que la chaise est dans ma perception », Sartre fait ici appel à la logique, la raison du lecteur avec l1 « il serait absurde de dire ». Ainsi Sartre nous montre l'absurdité de la présence d'un objet dans la conscience, il donne donc l'illusion d'immanence de la conscience. Par Sartre « [la] perception est une certaine conscience » (l3), pour lui la pt n'est qu'un état de la conscience qui permet d'appréhender le monde qui nous entoure. Ainsi Sartre suppose l'existence de deux mondes opposables : le monde intérieur, celui de la conscience et le monde extérieur qui est celui hors de notre conscience. Il explique ainsi que, pour envisager ce monde extérieur, il faut qu'il y ait perception. Il pense que, comme Husserl, « toute conscience est conscience de quelque chose ». Ainsi la conscience a pour caractéristique de percevoir le monde extérieur à elle-même. Un objet extérieur est donc transcendant à la conscience.

Sartre, dans la ligne deux « la chaise est l'objet de cette conscience », montre que la chaise est perçue par la conscience mais que ce n'est pas elle qui rentre mais une image. Ainsi, Sartre montre l'intentionnalité de la conscience sans pour autant réfuter l'absurdité de l'illusion d'immanence.

Sartre change au début de la ligne trois d'état : sa perception a changé : « à présent, [il] ferme les yeux... » il modifie ce qu'il perçoit du monde extérieur d'où l'exemple de la chaise à travers ces deux états.

Ayant changé d'état, maintenant Sartre ne voit plus la chaise, il l'imagine donc. Il remarque que l3 « la chaise en se donnant maintenant en image ne saurait pas plus qu'auparavant entrer dans la conscience ». Il explique que, même en train d'imaginer la chaise, cela ne change en rien son impossibilité de rentrer dans la conscience : seule son image est à l'intérieur de la conscience. On pourrait reprendre l'exemple de Descartes dans les *Méditations métaphysiques* où il compare la conscience à une « statue de cire ». Ainsi si on grave un objet sur la cire, ce n'est pas l'objet, ce n'est que l'image de cet objet. Il conclue ce raisonnement en disant qu'en imaginant la chaise, cela ne change en rien le fait qu'elle soit hors de la conscience.

A la ligne 5, Sartre introduit une nouvelle idée, il dit que « que je perçoive ou que j'imagine cette chaise l'objet de ma perception est celui de mon image sont identiques ». Il montre ainsi que l'image qu'a la conscience quand on pense ou on imagine est la même que quand on voit l'objet. Ainsi imaginer et percevoir revient au même par ce qui concerne l'image qu'en a la conscience. On pourrait par exemple comparer cela à l'image prise par un appareil photo. L'image d'un paysage n'est pas le paysage et imaginer ce paysage revient au même que l'image prise par l'appareil.

Sartre arrive donc à la ligne 6 jusqu'à la ligne 9 : « le mot d'image ne saurait donc désigner (...) qu'une certaine façon qu'a la conscience de se donner un objet ». Il définit donc le mot image qui serait pour lui le reflet de l'objet dans notre conscience, un peu comme quand on regarde son reflet dans un miroir : ce n'est pas nos mais c'est notre image. Il montre aussi que le mot image désigne « une certaine façon qu'a la conscience de se donner un objet », cela veut dire que c'est un aspect qui permet à la conscience de concevoir les objets alors qu'ils lui sont extérieurs.

A force de parler d'image d'une façon assez abstraite Sartre finit par penser que l8 « l'expression d'image mentale prête à confusion » il s'explique juste après avec l'impossibilité de rejeter totalement le mot image car « il a por lui ses longs états de service ». Sartre propose donc « pour éviter toute ambiguïté, nous rappelons ici qu'une image n'est rien d'autre qu'un rapport ». Avec cette définition Sartre fait un grand pas vers la solution finale de son questionnement : il constate qu'une image n'est rien, seulement le reflet de ce que l'on pense, voit ou perçoit. Cette définition est donc la fin de son exemple sur la chaise car le problème de l'image de la chaise quand on l'imagine est désormais résolu. Il ne lui reste donc qu'à proposer la solution à son problème de départ.

Pour conclure son questionnement, Sartre choisit encore un exemple mais cette fois-ci avec un autre objet. Ici Pierre.

Il présente dans un premier temps la phrase l.11 « la conscience que j'ai de Pierre n'est pas conscience de l'image de Pierre ». Dans cette phrase Sartre présente la différence majeure entre la conscience de Pierre et la conscience de l'image de Pierre. Il montre ainsi que, par exemple, quand on a conscience de quelque chose ce n'est pas la même chose qu'avoir conscience de son image. Comme Sartre nous l'a montré avec l'exemple de la chaise, l'image d'un objet n'est pas la même chose que l'objet lui-même, c'est seulement une image qui s'y rapporte.

Il finit avec le point final de son raisonnement « Pierre est directement atteint, mon attention n'est ap dirigé sur une image mais sur un objet » l.11-12). Sartre explique ici que quand on a conscience de quelqu'un o même de quelque chose, ce n'est pas la conscience de son image : notre attention est dirigée vers l'objet, par son image.

Ainsi, por Sartre l'image n'est que le reflet de l'objet qu'on perçoit ou imagine mais tien que c'est la partie qui est en notre conscience, ce n'est pas forcément celle sur laquelle on porte notre attention d'où l'intentionnalité de la conscience.

Pour conclure on peut dire que Sartre, après avoir proposé sa thèse sur l'absurdité de l'illusion d'immanence, il expose à travers l'exemple de la chaise la différence entre l'image et l'objet de cette image. Ainsi l'image n'est que le reflet de l'objet lui-même et non l'objet lui-même. Il en arrive donc à dire que comme l'image et l'objet de cette image sont deux choses distinctes, lorsque l'on a conscience de quelqu'un, on ne s'intéresse pas à son image mais à la personne elle-même.

A travers cette explication Sartre a donc expliqué comment on peut concevoir des objets alors qu'ils ne sont pas dans notre conscience. Sa solution est que bien que seule l'image de l'objet est dans la conscience l'attention n'est pas dirigé sur cette image mais sur l'objet lui-même.

SECONDE COPIES D'ELEVE. Comme la précédente aucune modification n'a été apportée à cette copie qui donc se trouve être dactylographiée telle qu'elle.

Notre texte est extrait de *L'Imaginaire* de Jean-Paul Sartre. Nous sommes dans la partie « le certain ». Dans cet extrait, l'auteur cherche à nous donner la définition de ce qu'est la conscience, et plus particulièrement de ce qu'est la conscience imageante.

Qu'est-ce que la conscience imageante ?

Quelle définition peut-on en donner ?

L'auteur va, dans un premier temps partir du présupposé selon lequel il est impensable de dire que, lorsque je perçois une chaise cette chaise est dans ma perception. Il se justifie dans un second temps en démontrant que l'objet de ma perception est identique à son image, elle-même hors de ma conscience et donc hors de ma perception. Il conclue enfin dans une troisième partie en montrant que la conscience imageante, de même que la conscience tend vers un objet et non pas sur une image.

L.1 : lorsque je vois un objet, il est impensable parce qu'inexact de dire que cet objet est en moi ? Un objet est extérieur à l'Homme : ce n'est pas parce que je vois un objet qu'il est à l'intérieur de moi. Un objet est indépendant de ma perception ce n'est pas parce que je ne vois pas un objet qu'il n'existe pas. Mon regard est porté sur un objet mais cet objet n'est pas à l'intérieur de mon œil, il est là où je le vois.

L.2 : La perception est mentale car elle est une certaine façon d'exister de la conscience. L'objet est indépendant de la conscience. J'ai conscience de la présence ou non d'un objet mais, même si je n'ai pas conscience de la présence d'un objet, si cet objet est réel, il existe. La conscience tend, se porte sur un objet. Le mot « de » est écrit en italique pour insister sur le fait que la chaise est l'objet de ma conscience de mon attention et non dans ma conscience, dans mon attention. Sartre montre ici qu'il existe un monde intérieur à la conscience qui est la conscience elle-même opposable à son monde extérieur à cette conscience où se trouvent les objets qui nous entourent.

L3 et 4 : Si, après avoir vu un objet, je ferme les yeux et que j'imagine cet objet, je vois l'image de cet objet et non pas l'objet lui-même. Mais cet objet, dont je vois à présent l'image ne peut pas plus qu'avant entrer à l'intérieur de moi. Le mot « dans » est écrit en italique pour nous faire comprendre que l'objet sous forme d'image, n'appartient toujours pas à la conscience (il est toujours à l'extérieur de moi) mais qu'il est l'objet de ma conscience.

Comme l'objet n'est pas à l'intérieur de nous, son image ne l'est pas plus parce que, sans objet, il n'y aurait pas d'image et que l'objet est indépendant de ma conscience. L'image de l'objet et l'objet lui-même appartiennent tous deux au monde extérieur à la conscience.

L.5-6 : Que je vois un objet ou que je l'imagine c'est la même chose puisque l'image que j'ai de l'objet est la reproduction « mentale » de cet objet. J'ai donc la même vision dans les deux cas car, bien que l'objet soit réel et son image immatérielle, l'image n'étant qu'une sorte de reproduction parfaite de l'objet, tous deux sont identiques.

L.7 : L'image est une façon particulière qu'a mon attention de se porter sur un objet. En effet car l'image est identique à l'objet (donc voir une image c'est la même chose que voir un objet), que la conscience tend vers un objet et qu'à partir d'une image on a un objet.

L.8 : L'expression d' « image mentale » peut nous induire en erreur car par image mentale nous entendons bien souvent « image dans la tête », or l'image est extérieure à moi-même.

L.9 : Seulement, nous ne pouvons pas abandonner le mot image car, en l'abandonnant, c'est toute une partie sur la conscience que nous laisserions s'échapper, ce serait comme essayer de démontrer ou de réfléchir sur quelque chose sans avoir tous les « ingrédients » à notre disposition. Donc, même si cette expression peut nous induire en erreur, comme elle nous sert également, nous ne pouvons pas la rejeter.

L.10 : Pour ne pas que l'expression d'image mentale nous desserve plus qu'elle ne nous sert, Sartre rappelle ici qu'une image n'est rien d'autre qu'une copie conforme d'un objet ; elle n'est pas indépendante de cet objet, sans objet, elle n'existerait pas car elle a un lien étroit avec ce dernier. Nous ne pouvons donc pas dissocier le mot image du mot objet et donc par conséquent nous ne pouvons pas dire que l'image est dans ma perception ou ma conscience car l'objet est extérieur à tout cela.

L.11 à 13 : Je ne peux pas dire que l'attention que je porte sur l'image d'un objet ou d'un sujet est dirigée vers cette image car l'image est un rapport fait de l'objet. Lorsque j'imagine un objet, c'est sur cet objet que je porte mon attention et non pas sur son image car l'image est la représentation de l'objet. Je ne peux pas porter mon attention sur une image pour la seule et bonne raison que sans objet, il n'y aurait pas d'image, et que donc, mon attention ne se porterait sur rien. Par contre sans image, l'objet étant toujours présent, mon attention, à condition que j'ai les yeux ouverts, se porterait sur l'objet. En définitive que j'imagine un objet ou que je le vois, mon attention de même que ma conscience, tend toujours vers un objet.

Pour ma part, je suis assez d'accord avec ce que dit l'auteur. J'ai bien conscience que ce n'est pas parce que je vois un objet qu'il est à l'intérieur de moi. Comme une image est le rapport d'un objet, cette première n'est pas indépendante de l'objet et elle n'est pas strictement dépendante de ma conscience, pour cela, l'image d'un objet ne peut pas selon moi appartenir à la conscience. Étant donné que la conscience tend toujours vers un objet et que l'image est créée par rapport à l'objet, je trouve donc logique que la conscience imageante, comme la conscience tend vers un objet et non pas vers son image.

Quand je vois un objet, il est l'objet de ma conscience nous reste dans un « monde » extérieur à celle-ci. Lorsque j'imagine cet objet, je m'aperçois que son image, liée à l'objet reste hors de ma conscience ; l'image est donc une certaine façon qu'à mon attention de se poser sur un objet car, que j'imagine, un objet ou que je le vois, ma conscience n'est jamais portée sur une image mais toujours sur un objet.

La conscience imageante est donc la façon qu'à la conscience de se donner un objet à partir l'image de cet objet.